



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Gaëlle du MESNIL, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD.

Absents excusés : Mme Isabelle GENEVELLE pouvoir à Mme Jessica BULLIER, M. Jérôme de NAZELLE pouvoir à Mme Sophie MARVIN, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à Mme Marie Laure CAILLON, Mme Fanny ACHART-VICTOR pouvoir à Mme Lydie DUCHON, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Sonia BRAU.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Réf : 2023/09/15 - OBJET : Demande de subvention au titre du dispositif de soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics – Acquisition de matériel de protection

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil régional d'Ile de France, n° CP 2017-608 du 22 novembre 2017 relative à la sixième série d'affectations pour le Bouclier de sécurité,

Considérant que la Ville de Saint-Cyr-l'École est éligible au dispositif proposé par la Région Ile de France,

Considérant que la Ville envisage plusieurs acquisitions de matériel de protection, et un véhicule (vélo tout terrain) pour la Police Municipale,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

Accusé de réception en préfecture 078-217805456-20230927-2023-09-15-DE Date de réception préfecture : 02/10/2023
--

DELIBERE

Article 1^{er} : Approuve avec 26 voix pour et 7 voix contre (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) le projet d'acquisition de matériel de protection pour la Police Municipale pour un montant total de 7 881,48 € HT,

Article 2 : Sollicite une subvention au taux maximum au titre du dispositif de soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics,

Article 3 : S'engage à financer l'opération de la manière suivante :

	Dépenses HT		Recettes
Soutien à l'équipement de la Police Municipale	7 881,48	Subvention Région Ile de France – 30% du coût HT des équipements	2 364,44
		Autofinancement	5 517,04
Total	7 881,48		7 881,48

Article 4 : Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente demande de subvention

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : - 2 OCT. 2023
et par publication en ligne le : - 2 OCT. 2023

Saint-Cyr-l'École,
le : - 2 OCT. 2023

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20230927-2023-09-15-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2023